

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers
municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :

Mme CHAPRON

DB2021-30 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2020 DU BUDGET COMMUNE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 pour le budget commune et constaté un excédent de fonctionnement de 59 000.78 €, **le conseil municipal décide à l'unanimité des affectations suivantes :**

Résultat de l'exercice	59 000.78 €
Résultats antérieurs reportés	304 174.74 €
Total du résultat à affecter	363 175.52 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 6 220.87 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 1 972.00 €
Besoin de financement	8 192.87 €
Affectation	363 175.52 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	8 192.87 €
Report en fonctionnement R002	354 982.65 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER

